

Un « avenir » ? portion congrue !

notre déclaration :



« Cette réunion « d'information », consacrée aux conséquences de la loi NOTRé pour le réseau de la DGFIP auprès du secteur public local, est convoquée en plein mouvement d'ampleur contre la loi travail, les politiques de régression sociale à l'œuvre depuis des années, qui se caractérisent par la réduction dogmatique de la dépense publique et le recul de l'action publique, la diminution de la présence et de la qualité du service rendu. L'annonce des lettres de cadrage et les nouvelles suppressions – environ 2800 aux Ministères – ne vont pas améliorer la situation de nos services.

Dans ce contexte, à la DGFIP, au delà des appels aux manifestations interprofessionnelles, des mobilisations se développent. Elles dénoncent l'obsession des suppressions d'emplois et du tout numérique et leurs conséquences sur les conditions de travail et d'exercice des missions et la satisfaction des besoins des usagers.

« Ras le bol »

Comme le rappelle la plate-forme revendicative des agents du Gard, « aujourd'hui nos services et nos postes comptables fonctionnent grâce au professionnalisme de tous les agents mais une absence imprévue et c'est tout un service, toute une trésorerie qui est sous pression », ceux des Pyrénées Orientales, à dix jours de grève, constatant qu'à la DGFIP, c'est tous les jours le 49.3 à coups de suppressions d'emplois et restructurations.

Là comme sur la loi travail, en effet, c'est l'indifférence et le mépris des responsables politiques et administratifs qui constituent la seule réponse aux revendications des personnels. Il est ainsi inacceptable que le DDFIP du Gard, répondant à l'intersyndicale locale, considère les arrêts de travail obtenus par les agents sûrement trop complaisants, ajoutant que des contrôles vont être faits. Nous dénonçons cette culpabilisation scandaleuse des agents. Nous sommes ici d'abord et avant tout pour dénoncer la souffrance au travail dont les agents sont victimes et qui s'assortit d'une perte de sens ressenti dans leur travail et d'un questionnement sur leur utilité sociale. Tous les étages des directions locales à la direction générale doivent entendre et comprendre ce message et le faire remonter aux plus hauts échelons des prises de décision. C'est de leur responsabilité. Si tel n'était pas le cas, c'est de la non assistance à personnes en danger.

Qui de la poule et de l'oeuf ...

Si ce groupe de travail est consacré aux conséquences de la loi NOTRé pour le secteur public local, les fermetures de trésoreries n'ont pas attendu l'acte III de la décentralisation. De 4000 en 1998, elles atteignent aujourd'hui à peine 2500. Et la logique de concentration censée (mais vous savez bien que non) améliorer tant les conditions de travail des agents que la satisfaction des besoins des usagers, a déjà démontré tout son contraire puisqu'elle n'a pas mis un frein aux suppressions d'emplois pour l'ensemble des services de la DGFIP et marque un recul de l'action publique que nous avons déjà dénoncé.

Les personnels apprécieront les « lignes directrices » de la DGFIP : « les équipes doivent avoir la masse critique »... avec, là-dessus, ce qui prend la forme d'un chantage au statut avec la suggestion du DGFIP de règles de gestion différenciées selon que l'agent change ou non de grade... **Comme un écho de Parcours Professionnels - Carrières - Rémunérations et de la loi travail sur l'abandon de garanties des agents !** Ainsi, si nous constatons une stricte concordance entre les emplois désimplantés dans les paieries régionales fermant et ceux implantés dans celles cibles, comme annoncée lors du groupe de travail du 30 juin 2015, qu'en sera-t-il à l'avenir de ces derniers ?! Avec quel comblement des vacances ?!

Tous responsables et coupables...

Nous avons également déjà fait le constat lors de trop nombreux groupes de travail consacrés à la gestion publique de l'absence d'une véritable volonté d'engager le débat avec les représentants du personnel, tant lors des derniers groupes de travail consacrés au Service des Retraites de l'Etat ou aux Centres Services Partagés du bloc 3 que lors des précédents groupes de travail consacrés le 30 juin 2015 à la réforme territoriale et le 25 février 2016 au secteur public local.

Pour résumer, un « dialogue social » en forme de 49.3. Celui-ci ne semble pas devoir échapper à la règle. Réunion d'information, manifestement elle semble devoir se résumer à cet aspect dans les conditions de sa convocation et, là comme pour d'autres groupes de travail, les fiches préalablement transmises et jamais celles attendues de notre part.

Pour l'essentiel, vos fiches, en apparence denses, se résument en effet à beaucoup de rappel du cadre législatif lié à la réforme territoriale que, nous vous l'avions déjà dit, nous avons déjà examiné de notre côté, complété de la liste des réunions organisées avec ou par la DGFIP, journées d'études, séminaire d'information, et d'une autre liste prolifique de la documentation « mise à disposition » du réseau, foires aux questions, circulaires, notes de service, etc...

Ainsi notamment de la mise en ligne sur Nausicaa d'une « fiche pratique dressant l'inventaire de la documentation relative aux opérations de restructuration intercommunale applicable à la création des métropoles de droit commun » pour ne citer que celle-ci. A l'opposé, peu de développements dans vos fiches sur les formations données si ce n'est leur calendrier. Par contre, la dématérialisation est incontestablement le point de mire de ces mêmes fiches, quelles qu'en soient les conséquences en matière de désengagement vis à vis des services de l'ordonnateur et des usagers.

Pour supprimer encore et toujours des emplois...

L'objectif est de promouvoir le numérique, présenté par la DGFIP comme moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer l'exercice des missions, c'est-à-dire en réalité de supprimer encore et toujours des emplois et de diminuer l'offre de services. Comme les agents l'ont déjà constaté, et loin du satisfecit de la direction générale, elle n'est pas, pour faire un jeu de mot, « automatiquement » synonyme ni de réduction des charges de travail ni d'amélioration de la qualité du service rendu, loin s'en faut à l'expérience.

Ainsi, certains comptables et leurs services doivent mener de front fusion d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et dématérialisation en 2016, tout en accompagnant le cas échéant les secrétaires de mairie, sans forcément d'assistance de la direction locale, comme cela a déjà pu être parfois constaté en 2015. Sans doute une animation dématérialisée du réseau, en tous les cas déshumanisée !

Si le ton de vos fiches est au désormais habituel « tout va bien » concédant un « ou presque... », au « bilan globalement positif », vous reconnaissez vous même que le transfert obligatoire des compétences et de l'ensemble des budgets en matière d'eau et d'assainissement (17.649 budgets annexes M49 de communes pour l'exercice 2015) à un EPCI à fiscalité propre à l'horizon 2020 « représente une charge importante pour les postes comptables concernés ». C'est le moins que vous puissiez convenir !

Complexifier les rapports entre et avec les services administratifs ...

D'ailleurs, la nouvelle organisation territoriale n'apparaît pas moins complexe qu'était censé l'être le « mille-feuilles » tant invoqué par le gouvernement pour sa réforme territoriale, avec par exemple :

- ❶ la généralisation et l'évolution de la carte intercommunale qui concernera le plus généralement le réseau SPL de la DGFIP, avec, cas particulier, le rattachement des communes sortant d'un EPCI pour entrer dans un autre ;
- ❷ les communes nouvelles dont la décision de création ne pourra être prise le cas échéant qu'après modification des limites territoriales des départements ou régions ;
- ❸ les communes nouvelles héritières des communes pré-existantes qui la composent et qui deviennent des communes déléguées, non dotées d'une personnalité morale mais qui disposent d'un budget propre par dotations allouées librement et réparties par le conseil de la commune nouvelle – l'état spécial retraçant dépenses et recettes de chaque commune déléguée sans suivi par le comptable public, n'estimez-vous pas qu'il y a là repli du rôle du comptable public ?!
- ❹ La Métropole d'Aix-Marseille-Provence sera organisée en territoires avec délégation de compétences de la métropole vers ces entités et un « pacte de gouvernance, financier et fiscal » entre eux – que vérifiera le comptable public ?
- ❺ Avec la constitution de la **Métropole du Grand Paris**, sont créés douze Etablissements Publics Territoriaux, nouvelles entités créées par la loi, sans fiscalité propre mais qui voteront sur une période transitoire (2016-2020) leurs propres taux de CFE avant, d'être financés au 1er janvier 2021 entièrement par la contribution des communes membres, l'ensemble de la fiscalité des entreprises étant alors perçue par la MGP.

Pour mieux faire reculer le sens du service public !

Cette nouvelle complexité territoriale ne devrait pas faciliter la tâche du comptable public, avec une multiplication et une diversification des cadres d'intervention pas forcément aptes à la faciliter, d'autant que cette complexité s'ajoute à celle toujours réelle d'une fiscalité locale, récemment revue avec la contribution économique territoriale, dans un contexte de baisse de la dotation globale de fonctionnement. Heureusement que la fusion de la ville et du département de Paris n'est pas pour demain...

La loi NOTRe a déjà intensifié les mouvements affectant les budgets collectivités, opérations comptables à risques à « l'incidentogénéité particulièrement élevée » selon le rapport du Pôle National de Soutien au Réseau de Metz, ajoutant que cette tendance devrait perdurer en 2016 et au cours des prochaines années. Manifestement la disparition du tuteur Hélios était prématurée...



Une vision des services délibérément tronquée

Au delà de ces considérations générales, vos différentes fiches, dont nous vous épargnerons la paraphrase par un examen fiche par fiche, nous inspirent un certain nombre d'autres demandes et questions :

- ❖ Nous nous étonnons que vous tiriez un bilan « globalement positif » de la fusion des paieries régionales à partir des remontées des DRFIP après, un paragraphe auparavant, avoir seulement envisagé l'utilité d'une réunion de bilan des payeurs régionaux.
- ❖ Pour permettre un débat contradictoire, nous exigeons la communication d'un bilan de fonctionnement effectué avec les agents des paieries fermant et cibles, tant en matière d'exercice de la mission que d'accompagnement des agents.
- ❖ Concernant nos retours des paieries régionales, vous ne pouvez ignorer ces remontées. Quelles réponses avez vous apportées sauf à toujours mettre plus de pression sur les agents ?! Le bilan est loin d'être aussi positif que vous l'affichez. Alors que des personnels de paieries fermées ont parfois déjà obtenu un mouvement de mutation, les directions départementales ont parfois refusé de mettre à disposition leur renfort local pour travailler sur la grande région dont le siège dépend d'une autre direction départementale. Alors que l'activité du poste est cette année plus intense. Certaines antennes sont même « enfoncées » en ce début d'année. Au-delà des opérations de transfert, il a pu y avoir des « ratés » dans la transmission aux nouveaux payeurs de la liste des marchés et cessions-oppositions non soldés des régions dissoutes avant qu'elles ne puissent leur être notifiées directement. Les paieries dissoutes ont pu avoir également un lourd travail de remise à jour (depuis 2011) des fiches marchés et cessions-oppositions dans Hélios, à la demande de la nouvelle paierie régionale, avant la reprise automatique mise en place suite à l'évolution de l'application.
- ❖ Côté dépense, un retard de paiement important pour certaines paieries depuis la reprise du mandatement et ce, depuis fin janvier déjà. La paierie dissoute conserve toute l'activité de visa et de vérification du budget pour les dépenses des marchés en cours dont elle suit toujours les dossiers tandis que la nouvelle paierie en effectue le règlement après la récapitulation transférée par télétravail (en J+1). Pour certaines régions au moins, le délai de paiement est énorme : alors qu'il était habituellement de 3 ou 4 jours, avec un grand maximum de 10 jours en cas de difficulté, il atteint actuellement 40 jours ! Les nouveaux payeurs mettent là également la pression pour « vider les bordereaux » et il n'est pas rare que les agents reçoivent un mail urgent le soir pour mettre en paiement un mandat de suite.
- ❖ Côté personnels, les congés se gèrent au plus serré et la période des vacances estivales est déjà redoutée ! Si des réunions et entretiens individuels ont eu lieu au début de la période pour leur réaffectation, depuis le début de l'année, les informations semblent tarder et se sont parfois révélées contradictoires. Ils sont actuellement dans l'attente des commissions locales d'affectation et n'ont eu que des visites de service sommaires.

- ❖ Quelle gestion des effectifs, des formations, en cas de changement de siège d'une paierie régionale en lien avec celui des services financiers de la région ? Les paieries dissoutes n'ayant plus d'existence juridique, quelle organisation et méthode de travail alors que le comptable ne sera plus sur place ? Comment vont pouvoir se gérer les incidents et l'absence de pièces sans générer des retards supplémentaires dans les paiements ?
- ❖ Dans le cadre des « projets globaux d'optimisation de la chaîne comptable et financière à l'échéance du 1er janvier 2017 en lien avec la facturation électronique », nous attendons de votre part un bilan de la dématérialisation dans les deux métropoles pilotes de Bordeaux et Brest.
- ❖ Quel bilan en matière d'arrêtés préfectoraux concernant les EPCI sachant qu'ils doivent être adressés « en copie et sans délai aux DD/DRFiP pour information » selon vos propres rappels pour « prendre en compte les contraintes budgétaires et comptables de mise en œuvre » ?
- ❖ La constitution de binômes de formateurs par interrégions pour une formation dont le module a été mis à jour concernant les restructurations intercommunales (fusions/dissolutions) concerne-t-elle les nouvelles grandes interrégions nées des nouvelles grandes régions ?! Ne jugez vous pas un peu léger ce dispositif ?! Plus généralement et concernant les différents chantiers en lien avec la réforme territoriale, quel bilan des formations ? Nous ne comprenons pas ne pas avoir de fiches qui développent un peu plus cet aspect...
- ❖ Quelle est aujourd'hui l'état d'avancée de votre réflexion sur la fusion de la paierie de Corse et des paieries départementales de Corse du Sud et de Haute Corse alors que s'annonce la création de la collectivité de Corse au 1er janvier 2018, en termes d'emplois, d'implantation de la paierie fusionnée et de ces emplois, question qui pose inévitablement celle de l'accompagnement des agents dont certains devront là encore se reconvertir ?
- ❖ Sur la question des emplois, la DGFIP n'est pas isolée dans le maelström de l'acte III de la décentralisation et de la RéATE II qui est y associée. Aussi, avec notre fédération Solidaires Finances, nous attendons toujours le tableau récapitulatif des personnels impactés directement et/ou indirectement par cette RéATE, sachant que les effectifs concernés sont disséminés ou saupoudrés dans le projet de Plan ministériel d'accompagnement sans possible vision synthétique. Notre fédération sollicite ce tableau et les données par direction/services, par département, par catégorie et par type de mobilité : fonctionnelle et/ou géographique depuis plus d'un an et demi déjà et ceci, sans résultat.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est plus que temps de prendre des mesures d'urgence : arrêt des suppressions d'emplois et plan pluriannuel de recrutement et moratoire sur les restructurations.

Il y a urgence à prendre le temps d'examiner très sérieusement et très complètement les conséquences des réformes menées par la DGFIP dans le contexte de la réforme territoriale. Il y a urgence à prendre le temps d'une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture du territoire.

Ce aux fins de garantir une qualité d'exercice de nos missions de service public, tant pour les agents qui les exercent que pour les usagers qui doivent pouvoir y accéder, y compris ceux qui n'ont pas accès au haut débit ! Ce sont des sujets de société qui imposent une logique citoyenne et non simplement comptable. Quelle meilleure garantie de traitement égalité et quelle meilleure porte d'entrée sur la diversité des services de la DGFIP qu'un service de proximité physique exercé par des agents de la DGFIP, formés aux missions de la DGFIP ?!

Nous nous interrogeons sur votre conception de la façon de mener cette réunion puisqu'à l'évidence vous n'avez pas l'intention de discuter. Si tel n'était pas le cas, au delà du terme « information », vous auriez fourni les documents permettant d'alimenter un vrai débat, ne serait-ce que la cartographie demandée au niveau ministériel. De fait, vous obligez les organisations syndicales à abrégier leur participation. Nous serons attentifs au contenu de votre réponse.»